

VOTRE INTERLOCUTEUR :

A la mise en place de votre dossier, un interlocuteur de l'Association vous propose le service le mieux adapté à votre situation :

- **Le Service Prestataire**
- **Le Service Mandataire**

Il a pour mission de :

- Vous informer des modalités d'intervention de l'Association
- Vous proposer les financements possibles, vous informer du coût de la prestation
- Constituer votre dossier de prise en charge
- Désigner l'intervenant adapté à votre situation et le présenter à votre domicile
- Mettre en place la prestation et en assurer sa continuité (proposer un remplaçant en cas d'absence du salarié titulaire)
- Se rendre à votre domicile chaque mois pour la paie en présence de votre salarié (il profite de ce moment pour faire une mise au point et adapter la prestation en fonction de l'évolution de votre situation)
- Répondre à vos questions et y apporter une solution
- S'engager à ne jamais proposer une offre de services abusive